

#COMPTE-RENDU CTM

#LIMINAIRE DE LA CGT

Madame la Présidente,

Les réunions, de nos instances s'égrainent avec pour constat une situation toujours plus cataclysmique que lors de notre précédente rencontre.

Alors que la pandémie de Covid 19 n'en finit pas de ne pas vouloir se terminer, cela confirme que la parole politique à elle seule, ne suffit jamais à atteindre un quelconque objectif. En effet, les résultats, en matière d'évolution épidémique, de pression sur notre système de santé, sur les conditions de vie des populations sont toujours le résultat d'une série d'actes. En clair ce n'est pas en supprimant des lits d'hôpitaux et en affaiblissant les capacités de financement du système de santé que nous nous préparons efficacement à répondre aux enjeux liées à la crise sanitaire présente et à celles à venir.

A ce marasme sanitaire, vient s'ajouter depuis plusieurs semaines une nouvelle guerre en Europe, rappelant aux plus naïfs, que la guerre n'est que mort, désolation et atrocité. Rappelons ici que la guerre n'est pas moins abominable en Afrique, au Moyen-Orient qu'en Europe et que des conflits armés tuent femmes et enfants aux quatre coins du monde. Rappelons aussi au locataire de Bercy qu'il s'agit trop souvent de bombes françaises qui s'abatent sur des populations innocentes et qu'il y a encore peu de temps il était de bon ton, ici même, de vanter notre industrie militaire et la signature de juteux contrats. Plus que jamais l'urgence est à la paix et au désarmement. L'histoire est têtue, ce n'est jamais l'augmentation des budgets militaires ni la prolifération d'armes qui ont été garants de la paix et de la sécurité des peuples.

Si face à l'agression inqualifiable de l'auto-crate Russe en Ukraine, la France se doit d'accueillir les réfugiés ukrainiens contraints de fuir le conflit. Nous devons également tout aussi naturellement réclamer que nos frontières européennes soient ouvertes et que nous apportions assistance à tous les réfugiés, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau.

Cette actualité nous ferait presque oublier les derniers rapports du GIEC montrant que **la situation environnementale s'aggrave avec une généralisation, une accélération et une intensification des phénomènes du changement climatique**. Les activités humaines sont incontestablement à l'origine de ces phénomènes. Toutes les régions du globe sont affectées. A moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de gaz à effets de serre, l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C sera inatteignable. La synthèse du rapport du groupe II montre que le risque climatique va avoir des conséquences partout sur la planète et que ces conséquences vont bien concerner tous les aspects du fonctionnement de nos sociétés humaines avec des impacts dramatiques encore une fois pour les populations les plus fragiles et les plus pauvres de cette planète.

Les plus pauvres parlons en ! En France entre 1998 et 2018, selon l'INSEE, **le niveau de vie des 10 % les plus riches a augmenté de 31 %, pendant que celui des 10 % les plus pauvres n'a augmenté que de 9 %**. Quant au patrimoine des 10 % des plus riches, il a augmenté de 77 % pendant que celui des 10 % les moins bien dotés a diminué de 58 %. Sans surprise cette tendance s'est confirmée durant la pandémie puisque selon Forbes entre avril 2020 et avril

2021, le patrimoine des milliardaires français a augmenté de 17,6 %. Quand 60 % de ce patrimoine provient aujourd'hui de l'héritage contre 35 % dans les années 1970. Ceci résulte d'orientations économiques et de politiques fiscales scandaleusement injustes, orchestrées par ce ministère, qui font la part belle aux plus riches et aux plus grandes entreprises, favorisant la satisfaction de l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.

S'agissant d'intérêt général, et sans vouloir alimenter la polémique, le feuilleton de ce qu'il convient d'appeler l'affaire Mc Kinsey, renforce encore notre conviction sur la dangerosité des externalisations de missions et les recours à divers cabinets et intervenants extérieurs. Cela tant d'un point de vue du coût économique, mais surtout des menaces qu'ils constituent en matière de collusion, de conflits d'intérêt dans les missions qui leur sont confiées.

Ce ministère n'étant pas hors du monde, ses personnels que nous représentons, sont confrontés, eu égard aux orientations politiques décrites plus tôt, à une perte de sens de leur travail, une dégradation continue des conditions d'exercice de leurs missions et un manque de reconnaissance toujours croissant de leur investissement professionnel.

Le malaise est extrêmement profond et la très forte journée de mobilisation douanière du 10 mars en est l'expression. Elle reflète un état d'esprit généralisé dans ce ministère que nous vous exhortons de ne plus feindre d'ignorer. Des réponses systémiques en termes de réorientation de missions, de niveau d'emplois, de rémunérations, de conditions de travail, de promotions et de qualifications doivent être prises en compte sans attendre.

L'exercice du dialogue social est un maillon essentiel à restaurer afin de renouer avec un climat apaisé et une société de progrès. L'ordre du jour de ce CTM y est largement consacré.

Dialogue Social, aujourd'hui déjà particulièrement dégradé, tant dans le ministère que dans les directions où les incidents se succèdent comme il y a encore quelques jours à l'INSEE. C'est sans compter avec les pressions sur les militants, ou cas de discriminations syndicales qui nous remontent et pour lesquelles nous sommes saisis de plus en plus fréquemment. Voici en quelques mots la situation intolérable qui sert de décor à la future mise en place des CSA dont il est question.

Réaffirmons ici, que **la CGT condamne la loi de transformation de la fonction publique**, qui en supprimant les prérogatives des CAP ne fera qu'aggraver les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et les pratiques discriminatoires.

Le gouvernement a remis en cause les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires, en soustrayant à la compétence des CAP un grand nombre de décisions individuelles, notamment celles relatives à la carrière. Il a recentré les attributions des CAP en les vidant d'une très grande partie de leurs compétences et prérogatives et en bafouant d'un revers de main le rôle essentiel de défense des dossiers mené par les représentants du personnel.

De même, le gouvernement a instauré, dans la loi de transformation de la Fonction publique, la suppression et la fusion des CT et CHSCT dans une instance unique pour l'ensemble des sujets intéressants le collectif de travail, cette réforme c'est moins d'élus, moins de droits pour un champ de compétences et d'interventions des représentants du personnel considérablement élargi. Vous connaissez notre hostilité à cette réforme et la conception diamétralement opposée du dialogue social qui est la notre.

Nous y reviendrons plus en détail, dans l'examen des points soumis à ce CTM.

RÉPONSES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Un GT est prévu sur les résultats de l'observatoire interne. Dès à présent, on observe une consolidation des résultats de l'an passé avec un rebond sur le moral des agents. Il se dégage que le télétravail est très apprécié et a permis une autonomisation des agents et le développement d'un management par la confiance. Pour autant les résultats restent très perfectibles donc on devra réfléchir ensemble à comment renforcer ce rebond.

Sur la situation en Ukraine, les collègues qui ont du rentrer en urgence ont pu avoir des logements temporaires. On est en train de regarder s'il y a des logements vacants qui pourraient être mis à disposition des réfugiées ukrainiennes.

Projet d'arrêté portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics (pour avis)

Reprise des effectifs au 1er janvier pour chaque direction.

Pour la CGT l'impact de cette réforme est considérable. Il y a plus de sièges qu'avant mais moins d'élus, certains élus de CSA devant obligatoirement être membre des Formations spécialisées. Quid de la mise en place concrète des CSA? On a besoin de connaître au plus vite les modalités de fonctionnement, l'articulation CSA/formation spécialisée et les droits des élus. Ces précisions sont nécessaires dans le cadre de la constitution des listes.

La CGT vote contre

Réponse de la Secrétaire générale : Nous sommes conscients de l'importance de ce texte et de ce qu'il représente pour le dialogue social. C'est la raison pour laquelle nous avons passé autant de temps à y travailler avec les organisations syndicales.

Sur les moyens, la politique santé sécurité au travail s'incarne au ministère par un réseau d'acteurs (médecins, ISST, etc...). on doit inventer de nouvelles modalités. Il n'y aura plus d'instance mais il faut conserver les moyens des acteurs (15 millions d'euros) et ce qui reste à inventer c'est comment on l'utilise et comment on l'articule et on le répartit et selon quels critères. On fera ça au second semestre.

Projet d'arrêté portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein des services et établissements relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, des solidarités et de la santé (pour avis)

Au sein de chaque Direction Régionale placée sous l'autorité conjointe, instauration d'un CSA avec une FS indépendamment des effectifs et conservation d'une instance de concertation transversale à connaître des questions communes à ces DR.

La CGT vote contre

Projet d'arrêté relatif aux commissions consultatives paritaires des ministères économiques et financiers (pour avis)

La dgafp souhaite lister la compétence des CCP. La cartographie reste de la compétence ministérielle.

Le ministère transpose aux CCP la réforme des CAP pour tenir compte de la suppression de la clause générale de compétence et du fait que pour les CAP on peut faire des CAP par catégorie. Le ministère a proposé un certain nombre de regroupements. On passe de 13 à 7 CCP au niveau ministériel. Pas de changement à FIP, idem à la DGDDI.

Pour la CGT la perte de la clause générale de la saisine des CCP est un recul considérable. La CGT avait fait des propositions détaillées pour reconnaître les corps techniques dans une véritable évolution de carrière. Du fait de l'examen tardif de nos propositions, ces agents qui sont des fonctionnaires, vont encore se retrouver dans une CCP.

Réponse de la secrétaire générale : Un groupe de travail est prévu sur la situation de ces personnels.

La CGT vote contre.

Projet d'arrêté relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de la relance (pour avis)

Projet d'arrêté qui tient compte de l'évolution des effectifs genrés au 1er janvier 2022. modification du nombre de représentants pour les CAP B et C.

Question de la CGT : Par rapport aux effectifs où il y a des modifications on a deux difficultés:

- comment ils peuvent baisser autant (-594 B sur la Centrale !)
- question sur la sincérité du dialogue social qui a pu être mené notamment en centrale.

Nous demandons à ce que les effectifs soient réexaminés.

Réponse de la Secrétaire générale : Cela va être fait. Une réponse technique sera apportée le plus rapidement possible. S'il y a eu des erreurs, l'arrêté sera corrigé.

La CGT vote contre.

Les organisations syndicales n'ayant pas voté unanimement contre, les projets ne seront pas représentés.

Présentation du Plan de continuité d'activité ministériel (PCA) (pour information)

Il rejoint un corpus des PCA des directions et des services élaborés depuis 2018 et rassemble les informations nécessaires s'il y avait une nouvelle crise en détaillant les rôles des différents acteurs.

Pour la CGT, les conditions de travail doivent faire partie du PCA ; ce sont les conditions d'exercice des missions qui sont dégradées en cas de crise, le PCA doit prévoir des modalités de préservation des conditions de travail.

Réponse de la Secrétaire générale : Ça n'est qu'un document chapeau. Et chaque crise est particulière. On se doit d'être adaptatif.

Questions diverses

La CGT demande l'arbitrage de Bercy sur le point d'achoppement avec la DGDDI qui refuse d'octroyer des facilités de service aux agents qui travaillent les 10 et 24 avril prochain alors même que l'article 252 de la loi 2015-990 du 6 août 2015 prévoit que les employeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote.